

Conférence environnementale Un discours gouvernemental incohérent

La conférence environnementale 2016 s'est déroulée dans un contexte social particulier : l'intensification de la politique gouvernementale d'allégeance aux exigences du patronat et des marchés financiers et le renforcement des mobilisations sociales et écologiques.

Dans la continuité des conférences précédentes et de l'accord de Paris à la COP 21, la ministre de l'environnement considère que l'édition 2016, « *exercice unique de concertation au service du dialogue environnemental, se poursuit dans une nouvelle dynamique, celle de la COP 21* ». Ces éléments de langage ne tromperont personne.

Ainsi, la France va œuvrer pour des accords internationaux limitant les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les transports maritimes et aériens. Cette annonce est décrédibilisée par l'entêtement du gouvernement à construire un nouvel aéroport à Notre Dame des Landes alors que les émissions de GES de l'aviation civile ont plus que doublé depuis 1990 et devraient augmenter de plus de 300% d'ici à 2050.

Une autre priorité du ministère de l'environnement est « *la préservation des milieux afin d'améliorer le cadre de vie et la santé de tous* » et notamment « *en luttant contre l'artificialisation des sols* ». Là encore, l'aéroport Notre Dame des Landes est exemplaire. Ce projet climaticide, inutile et coûteux va artificialiser une zone humide riche de biodiversité. Près de 67% des zones humides ont disparu en France depuis le début du 20^{ème} siècle dont la moitié entre 1960 et 1990 et les prairies humides sont particulièrement touchées (CF Evolution des zones Humides CGDD octobre 2012, les zones humides, un enjeu national ministère écologie, février 2013).

Enfin, le projet d'aéroport symbolise à l'excès le déni de démocratie en matière de projet inutile et imposé. Pour le gouvernement, tous les moyens sont bons pour arriver à ses fins. Le dernier en date, l'aménagement du code de l'environnement pour permettre la consultation locale d'un projet d'intérêt national ayant un impact sur l'environnement. Aujourd'hui, toutes les études sur les causes et les conséquences des changements climatiques, montrent que l'impact environnemental d'un projet d'infrastructure comme un aéroport n'est jamais circonscrit à un territoire limité.

Cette conférence va une nouvelle fois passer à côté des urgences à mettre en œuvre pour lutter contre le réchauffement climatique.

Outre le renoncement au projet d'aéroport, d'autres mesures seraient susceptibles de lancer la transformation radicale de la société sur la base de la justice sociale et écologique. C'est notamment le soutien au développement des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique en particulier par des plans ambitieux de rénovations thermiques des bâtiments qui sont des sources d'emploi importantes dès lors qu'on veut bien s'en donner les moyens (réorientation des investissements publics des énergies fossiles vers les énergies renouvelables, plan de formation pour des emplois de haute qualité environnementale).

Pour l'Union syndicale Solidaires, répondre à l'urgence sociale et climatique, c'est abandonné la loi travail et le projet d'aéroport à Notre Dame des Landes. Et ensuite prendre toutes les mesures nécessaires pour aller vers la transformation sociale et écologique de la société.

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

www.solidaires.org contact@solidaires.org,

144 boulevard de la Villette 75019 Paris, 01 58 39 30 20

